



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 18h30

L'an deux mil vingt et un, le lundi deux novembre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Natalie MARIADASS.

Messieurs : Alex BOUTELET, Paulo Alexandre DA SILVA, Dominique Davard,
Romain Duchêne, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis Rat, Damien VOLTOLINI.

Étaient absents :

Madame Christelle COGET

Monsieur Stéphane BRUNEAUX, qui a donné pouvoir à Monsieur Damien VOLTOLINI

Secrétaire de séance : Corine FERTEY

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du six septembre deux mille vingt et un a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil, ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Renouvellement du contrat avec le Service de Médecine Préventive

La commune de Prey renouvellera son contrat avec le Centre de Gestion de l'Eure au 1^{er} janvier 2022.

Celui-ci verra une évolution, comme suit :

- Mise en œuvre d'entretiens de santé au travail Infirmier (ESTI). Ces infirmiers pourront effectuer des examens complémentaires en collaboration avec le Médecin de Prévention.
- Recours possible à la téléconsultation, par le Médecin de Prévention et / ou l'infirmier.

Le coût de la visite médicale s'élève à 65 euros, et est obligatoire tous les deux ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

2) Renouvellement du bail de la parcelle XA 10

Cette parcelle d'une surface de 2 504 m², est occupée par M. Didier BOURGEOIS.

Prix : maintien au tarif de l'année N-1 (avec intégration de l'indice légal)

Durée : 1 an

Tarif 2021 : 32,32 €

Tarif 2022 : 32,67 €

**Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise
Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.**

3) Fin d'année pour les enfants des écoles – Remise du Brevet des Collèges

Fin d'année pour les enfants des écoles

Propositions : maintien de l'achat des friandises chez O C'Prey, avec intégration de la Fête de Noël prévue par les parents et l'équipe enseignante.

Une réunion de travail préparatoire est prévue le : **Mardi 9 novembre à 18h30 à l'école**

Lieu : Cour de l'école + Salle cantine pour l'exposition des travaux des enfants. Prévision participation de vendeurs extérieurs.

Budget friandises pour les enfants : 4 € / enfant

Décoration – 3 sapins de 2m50 (M. Boutelet se chargera de l'achat) :

- Autour de l'école (1 sapin dans la cour de l'école maternelle, et un dans la cour de l'école primaire).
- Place de la Forge : 1 sapin

Remise du Brevet des Collèges – le 19 novembre au collège de Saint-André de l'Eure

Trois élèves de Prey ont obtenu les mentions suivantes :

- 1 élève la mention TB
- 2 élèves la mention B

1^{er} VOTE : Autoriser le Maire à se rendre au Collège le 19/11 pour la remise du Brevet des Collèges.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

2^{ème} VOTE : Autoriser la commune de Prey à remettre une enveloppe aux trois élèves ayant obtenu une mention au Brevet des Collèges.

POUR 7 voix / CONTRE 6 voix

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire

4) Fin d'année pour le personnel communal

Personnel Communal :

Thérèse HALMARK-MAZIN - 100%

Virginie COLLIN-CHAUVEL – 80%

Aline MONTIBERT – 80%
Laurie LEGRAND – 80%
Virginie MULLER – 30%
Corinne MORO – 26%

Depuis Septembre 2021 - : Morgan GOHORY – 100%

Personnel ADS :

Jessie PICHON – depuis mars 2021
Marina PILLET - année complète

Définir les critères d'attribution des chèques-cadeaux :

- Même montant pour tous les Agents (ADS compris)
- Montant évolutif en fonction de la quotité de présence détaillée ci-dessus
- Uniquement pour les revenus les plus faibles (< à 2000€ nets mensuels)

Vote 1 : Donner à tous des chèques-cadeaux d'un montant identique

VOTE : **POUR** 7 voix / **CONTRE** 6 voix

Vote 2 : Montant de la Prime – 75 euros par agent

VOTE : **POUR** 11 voix / **ABSTENTIONS** 2 voix

Vote 3 : Proposition de repas chez O C'Prey avec les Elus et les agents le 9 décembre au soir :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Les conjoints des agents, et des élus sont invités, mais régleront leur part (dans la limite de la capacité de la salle et sous réserve évolution contexte sanitaire).

5) Evolution du statut des Agents Techniques en 2022

Morgan GOHORY – CDD de 35h00 depuis sept 2021 jusqu'au 31/12/2021, sur un poste d'Adjoint Technique, rémunéré par la commune de Prey
Jessie PECHON via ADS – 35h00 depuis août 2021

Bilan :

La qualité du travail effectué est positive. Ces deux agents effectuent par ailleurs le ménage à la salle polyvalente. Cette mission est intégrée dans leur contrat de travail.

Proposition :

Reconduction pour tous les deux via un CDD par la commune de Prey.

Durée : 12 mois à temps complet pour l'année 2022

Vote : **Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

Autorisation de créer un poste d'Adjoint Technique pour M. Jessie PECHON

Vote : **Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

6) Aménagement du cimetière – validation des travaux du groupe Projet

Madame Sylvie JOUIN-DUBOIS, présente le projet d'achat de Columbarium au Conseil Municipal, travaillé en Commission.

La situation actuelle : Il n'y a pas de columbarium au cimetière de Prey contrairement à tous les cimetières environnants. Aujourd'hui le secteur de la crémation représente 40 % des décès en France. Dans les années à venir, un français sur deux, demandera à être incinéré. Le cimetière possède un jardin du souvenir. Il reste 7 cavurnes disponibles, avec la possibilité d'en créer 3 supplémentaires. Avec l'achat d'un columbarium comprenant 6 cases, la commune de Prey pourra faire face à la demande pour les 7 prochaines années.

3 entreprises ont été consultées : MUNIER – GRANIMOND - SBT

Projet :

- MUNIER : Columbarium en granit rose - comprenant 6 cases, et chacune d'elle contient 3 urnes.
Prix : 6 413,24 €
- GRANIMOND : Columbarium en granit rose comprenant 6 cases, et chacune d'elle contient 2 urnes.
Prix : 4 780,80 €
- SBT : Columbarium en granit rose - comprenant 6 cases, et chacune d'elle contient 3 urnes.
Prix : 9 972,00 €

Entreprise retenue : **MUNIER pour un prix de 6 413,24 €**

IL est proposé d'inclure dans ce projet, l'abattage des cyprès, qui sont en fin de vie, et qui endommageront à moyen terme le site.

Montant de l'abattage, par l'entreprise COUPERY : **1782,00 €**

Descriptif du columbarium : en granit rose, matériau noble par excellence, permet - un important fleurissement individuel - une intimité des cases favorisant le recueillement et l'intimité des familles – - une grande évolutivité : des cases supplémentaires peuvent en effet être ajoutées jusqu'à 4 niveaux. Il pourra être envisagé plus tard un 2ème columbarium identique au 1^{er}. Le modèle choisi est un des modèles les plus répandu chez l'entreprise MUNIER.

**VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité,
et autorise le Maire a sollicité un fonds de concours auprès de l'EPN.**

7) Etude pour installation de défibrillateur(s) supplémentaire(s)

Dossier suivi par Monsieur KERBART.

Rappel de l'existant : remise en service courant 2021 des deux défibrillateurs installés près de l'école, et à la Salle Polyvalente.

Rappel : l'entretien annuel est de 300 € / défibrillateur / an

Questions :

Combien installer de défibrillateurs supplémentaires dans la commune ?

Lieux ?

1. Stade
2. Place de la Forge

VOTE :

Stade : 13 voix

Place de la Forge : 13 voix

Accord du Conseil Municipal pour mettre en œuvre cette disposition, sous réserve d'obtention de subventions complémentaires au traditionnel fonds de concours EPN de 50%.

8) Magazine destiné aux habitants – principe et prix des annonces commerciales

Rappel : en 2019, 23 annonceurs avaient rapporté 2 115,00 euros.

Rétroplanning :

27/10 : Demande participation aux associations et à l'école

Du 27/10 au 05/11 : Recherche et validation du choix de l'imprimeur

02/11 : Délibération coût des annonces commerciales et lancement des courriers/emails aux annonceurs

20/11 : Retour articles des Associations et de l'Ecole et annonces commerciales

Du 20/11 au 09/12 : Rédaction des articles par le Comité de Rédaction

10/12 : Envoi chez l'imprimeur

20/12 : Distribution

Validation du coût des annonces publicitaires, selon la délibération en cours (2011) :

- 1/8 page : 75 €
- 1/4 page : 110 €
- 1/2 page : 165 €
- 1 page : 225 €

9) RIFSEEP

Les Services de la Préfecture interrogent les Communes sur la mise en œuvre du RIFSEEP (projet datant de 2017). Sous cet acronyme se cache le dispositif indemnitaire de référence qui doit remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE : Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise nécessaire dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps sont réparties au sein de différents groupes compte-tenu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Le CIA : tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir du fonctionnaire, évalués lors d'un entretien professionnel annuel mené par le supérieur hiérarchique direct.

Il est compris entre 0 et 100 % d'un montant maximal par groupe de fonctions fixé par arrêté ministériel.

Soit :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les agents de catégorie A
- 12 % pour les agents de catégorie B
- 10 % pour les agents de catégorie C

Il est versé en une ou 2 fois par an. Il n'est pas automatiquement reconduit d'une année sur l'autre.

La Préfecture de l'Eure indique que la Commune de Prey n'a pas d'obligation d'appliquer le RIFSEEP, si nos agents ne perçoivent pas de primes aujourd'hui.

Ce dossier sera travaillé en Commissions en 2022.

10) Travaux de voirie et préparation de la période hivernale

L'agriculteur de permanence pour la période hivernale 2021/2022 : M. MURET

L'EPN est venu installer 3 bacs à sel, suite à la demande de Messieurs DA SILVA et GRAND.

Travaux de voirie : la remise en état du 8 rue du Bois aux Lièvres (inscrit en surplus dans le listing EPN 2021) a été réalisée en octobre.

11) Questions diverses

STADE DE FOOT : Suite à notre visite sur le stade, et à nos diverses remarques, les dirigeants du Football Club de Prey ont entreposé des déchets à enlever à côté du stade, signalés par de la rubalise.

Une prochaine visite du stade est proposée à l'initiative du Football Club de Prey le 09/11.

Monsieur le Maire prendra contact avec les dirigeants afin de leur proposer les 06/11 ou 20/11, la date du 09/11, proposée par le Club Football étant occupé par diverses réunions.

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE : il est proposé de caler la date d'avancement du projet au 16 Novembre 2021. M. Boutelet responsable du projet, présentera lors de cette réunion, ses travaux.

CAMERAS DE SURVEILLANCE : Mme Fertey indique qu'une réunion devant la Mairie, est prévue le 8 novembre à 12h00, avec M. HEDOUIN, Chef de Service à la Sécurité Publique de la Mairie d'Evreux.

SIEGE 27 : M. Voltolini nous informe d'une réunion le 08/11 qui concernera les travaux pour l'année 2022.

COMMISSION FINANCES : devra étudier très prochainement les devis sur les sorties scolaires.

TRAVAUX MARES : contact à reprendre avec la personne de l'EPN.

HORAIRES DE LA MAIRIE : il est demandé, suite à plusieurs demandes d'administrés, de revoir les horaires de la Mairie, et le jour d'ouverture du mercredi, à partir de janvier 2022.

PERIODE FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE: à déterminer en début d'année.

PARAINNAGE CANDIDAT AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES : Mme Fertey a demandé à Monsieur le Maire, s'il avait été sollicité par d'éventuels candidats à l'élection présidentielle. En effet, en France, et afin de limiter le nombre de candidats à l'élection présidentielle, un système de parrainage est prévu par la loi. Ainsi, chaque candidat à cette élection, doit ainsi obtenir au moins 500 parrainages établis par des élus. M. Voltolini a répondu favorablement à cette question.

COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE : prévue à 11h30 sur le site, et suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.

La séance est levée à 21h00.